

DIRECTION
DES FINANCES

TEL. 05.53.93.47.17

MAIL denadai@mairie-marmande.fr

Affaire suivie par Christine DE NADAI

Marmande le 03 avril 2018

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2018

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRÉ du 07 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera, comme le budget primitif 2018, disponible sur le site internet de la ville.

Le Budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2018. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

Le projet de budget 2018 a été bâti sur les bases du rapport d'orientation budgétaire présenté en Conseil Municipal le 05 mars 2018 et établi toujours avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement sans dégrader le niveau et la qualité des services ;
- De ne pas augmenter la fiscalité ;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt.

Les montants des dotations de l'Etat n'ont pas encore été communiqués à la date d'élaboration de ce budget.

Il est présenté avec reprise des résultats de l'exercice 2017.

Budget Principal

➤ Section de fonctionnement :

La section de fonctionnement s'équilibre à 25 709 590.27 € soit un budget en légère hausse par rapport à celui de 2017 (25 271 166.73 €) :

● Recettes :

Le montant des recettes de fonctionnement s'élève à 25 709 590.27 €.

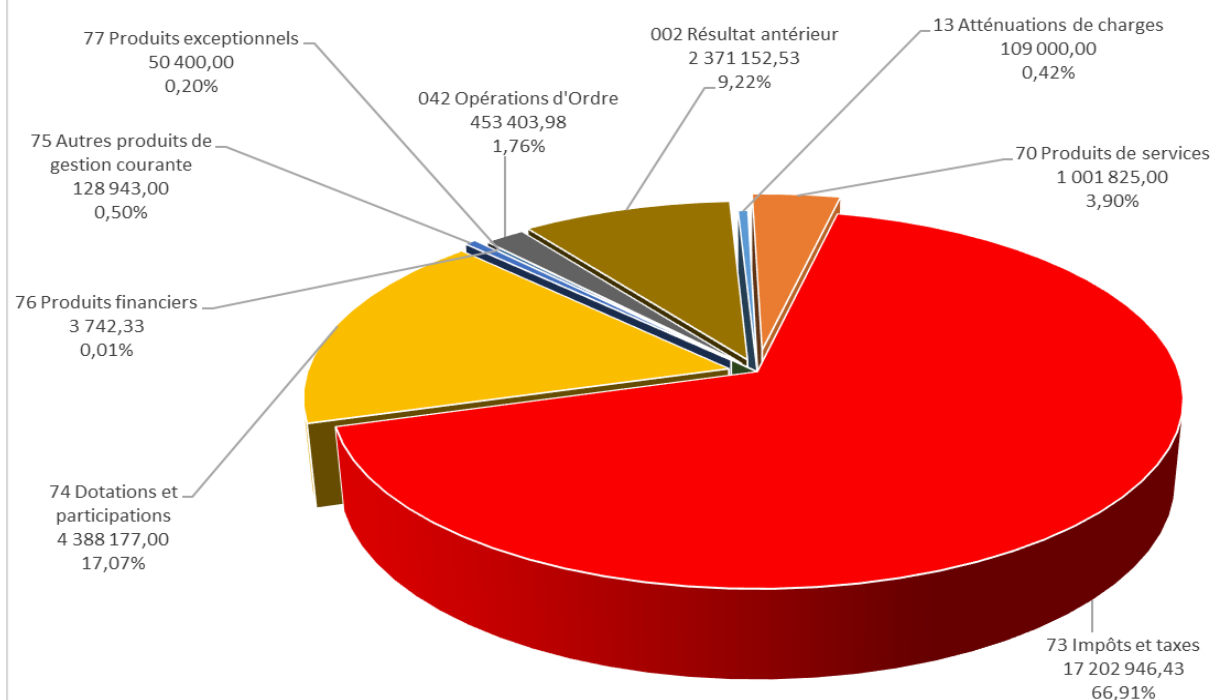
Elles se répartissent comme suit :

- Le poste le plus important des recettes est constitué par les encaissements des impôts et taxes qui représentent près de 67% des ressources de la ville soit 17 202 946.43 €
 - Le deuxième poste le plus important est celui concernant les dotations et participations pour un montant de 4 388 177 (soit 17% des recettes de fonctionnement) mais en net recul par rapport à 2017 (-4.67%).
 - Le produit des domaines et de gestion courante qui représente près de 4.4% des recettes de la ville s'élève à 1 130 768 €.
 - Sont compris également dans les recettes de fonctionnement, le montant des travaux en régie que l'on limite à 450 000 € chaque année, les produits exceptionnels tels que les remboursements effectués par les assurances pour 35 000 € et le remboursement des intérêts d'emprunt effectué par le budget annexe assainissement pour 1 509.89 € environ.
- Enfin, dans les recettes de fonctionnement est inclus le montant de l'excédent cumulé reporté de l'exercice 2017 pour 2 371 152.53 €.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2017 et 2018

Chapitre	BP 2017	BP 2018	Variation
013 - Atténuations de charges	113 500,00	109 000,00	-4 500,00
70 - Produits des services	1 098 700,00	1 001 825,00	-96 875,00
73 - Impôts et Taxes	16 828 879,43	17 202 946,43	374 067,00
74 - Dotations et participations	4 226 099,00	4 388 177,00	162 078,00
75 - Autres produits de gestion courante	179 270,47	128 943,00	-50 327,47
76 - Produits Financiers	4 446,11	3 742,33	-703,78
77 - Produits exceptionnels	55 400,00	50 400,00	-5 000,00
78 - Reprises sur provisions			0,00
042 - Opérations d'Ordre	453 403,98	453 403,98	0,00
002 - Résultat antérieur	2 311 467,74	2 371 152,53	+ 59 684,79
TOTAL	25 271 166,73	25 709 590,27	+438 423,54

Recettes de Fonctionnement par chapitre BP 2018



Chapitre 013 : Il comprend notamment les remboursements de rémunérations et charges du personnel suite aux arrêts maladie et accidents de travail.

Chapitre 70 : Il concerne les produits des services du domaine et des ventes diverses. Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements effectués par les familles pour le conservatoire de musique et de danse, la restauration scolaire, par les remboursements effectués par VGA et les clubs sportifs suite à la mise à disposition du personnel. Le montant des recettes prévues pour ces postes sont de l'ordre de 900 000 € soit plus de 80% du montant des recettes de ce chapitre.

D'autres recettes, moins importantes sont enregistrées dans ce chapitre, notamment les redevances d'occupation du domaine public telles que celles payées par France Télécom, Bouygues, EDF ; les concessions dans les cimetières, les droits de stationnement de surface.

Chapitre 73 : Il concerne de nombreuses recettes.

Cependant, le montant des impositions directes, 12 514 336 € représente près de 73% du total des prévisions pour ce chapitre.

L'augmentation des bases fixée par la Loi de Finances pour 2018 est de 1.20 %.

D'autre part, la Commune ne souhaite pas augmenter les taux communaux en 2018.

A cela s'ajoute l'attribution de compensation pour un montant d'un peu plus de 3 305 000 € versée par VGA.

Deux autres postes importants de recettes sont d'une part, celui occupé par la taxe additionnelle aux droits de mutation à hauteur de 450 000 € (en augmentation depuis

deux ans du fait de la reprise des transactions immobilières) et d'autre part, celui concernant la taxe sur l'électricité pour 430 000 €.

D'autres sources de recettes ne sont pas négligeables notamment celles concernant le fonds de péréquation de recettes fiscales communales et intercommunales (FPIC) pour 219 394 €, normalement identique à celui de 2017, les droits de place (marché) pour 40 000 €, la Taxe Locale sur la publicité extérieure (environ 200 000 €).

Chapitre 74 : Il concerne essentiellement les dotations de l'Etat dont les montants n'ont pas été notifiés à ce jour.

La dotation globale de fonctionnement est toujours en diminution par rapport aux années précédentes même si l'effort de contribution au redressement des finances publiques commencé en 2014 s'est arrêté, ou plutôt modifié en deux nouvelles contraintes :

- Limitation des dépenses réelles de fonctionnement à 1.20%
- Réduction du besoin de financement

Pour mémoire, la perte cumulée de DGF depuis 2014 s'est élevée à plus de 3 200 000 €. L'augmentation des dotations nationales de péréquation et de solidarité rurale seront loin de la compenser.

Par ailleurs, les compensations de l'Etat au titre des diverses exonérations sur les impôts locaux sont en baisse, mise à part celle concernant la taxe d'habitation.

Le fonds d'amorçage pour la mise en place des rythmes scolaires est reconduit pour 2018, ce qui représente une recette d'environ 70 000 €.

Le nombre d'emplois d'avenir ayant été réduit fin 2017, le montant de la participation de l'Etat s'y afférent est également en baisse.

Chapitre 75 : Il concerne les autres produits de gestion courante et l'essentiel des recettes de ce chapitre est constitué par l'encaissement des locations (Espace Expo, maisons de quartier, échoppes du marché, diverses salles, appartements).

Chapitre 76 : Les produits financiers

Dans ce chapitre se trouve le remboursement du budget Assainissement concernant les intérêts de l'emprunt globalisé d'une part, et d'autre part, le montant annuel du fonds de soutien accordé à la ville suite à la renégociation des emprunts structurés.

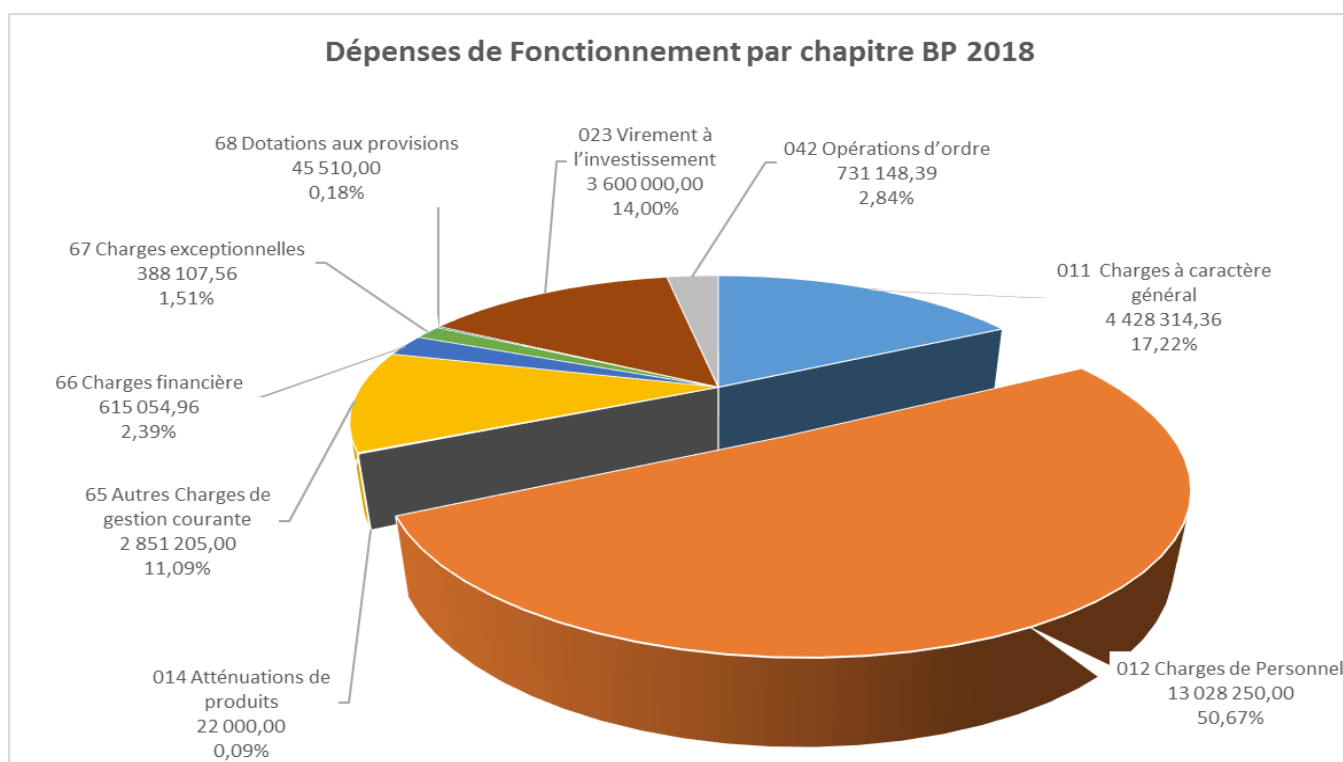
Chapitre 77 : Il comprend essentiellement les remboursements des sinistres par les assurances (35 000 €).

Chapitre 042 : Il concerne des opérations d'ordre budgétaires notamment les travaux en régie.

- **Dépenses** : le montant des dépenses de la section de fonctionnement s'élève à 25 709 590.27 €.

Elles se répartissent comme suit :

Chapitre	BP 2017	BP 2018	Variation
011 - Charges à caractère général	4 285 288,31	4 428 314,36	+ 143 026,05
012 - Charges de Personnel	12 989 381,00	13 028 250,00	+ 38 869,00
014 - Atténuations de produits	17 000,00	22 000,00	+ 5 000,00
65 - Autres Charges de gestion courante	2 740 930,00	2 851 205,00	+ 110 275,00
66 - Charges financières	589 899,20	615 054,96	+ 25 155,76
67 - Charges exceptionnelles	376 106,83	388 107,56	+ 12 000,73
68 - Dotations aux provisions	-	45 510,00	+ 45 510,00
023 - Virement à l'investissement	3 468 530,00	3 600 000,00	+ 131 470,00
042 - Opérations d'ordre	804 031,39	731 148,39	-72 883,00
TOTAL	25 271 166,73	25 709 590,27	+ 438 423,54



Chapitre 011 : Dépenses à caractère général : Ce chapitre regroupe pour l'essentiel les charges de fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, frais d'affranchissement, livres de bibliothèque, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, les impôts et taxes payées par la commune, les primes d'assurances, les frais de reprographie, les contrats de maintenance

Un effort est à maintenir impérativement sur la consommation des fluides
Des crédits sont également alloués à la Politique de la Ville.

Chapitre 012 : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel,

Si on compare les prévisions du BP 2017 avec les prévisions du BP 2018, on constate une légère baisse des dépenses de personnel (-0.53%).

Elle est essentiellement due au non renouvellement des contrats aidés. Cette impossibilité à avoir recours à des emplois soutenus par l'aide de l'Etat va entraîner des difficultés, tout d'abord financières car si la collectivité a recours à des CDD, les coûts engendrés seront plus importants. Par ailleurs, l'organisation des services est rendue plus difficile par ces emplois à temps non complet. Enfin, il ne faut pas oublier que la majorité des emplois aidés ont été créés pour pallier l'obligation de l'Etat faite aux collectivités locales afin de mettre en place les rythmes scolaires.

Le remboursement à VGA des agents mis à disposition (notamment des animateurs CLAE) est estimé à 350 000 €.

Le non remplacement systématique des départs, et notamment des départs à la retraite, est toujours privilégié.

Un autre poste de dépense est important dans ce chapitre. Il s'agit de l'assurance du personnel (compte 6455) et il comprend :

- ▶ L'assurance des risques statutaires (essentiellement décès, invalidité et accident du travail) à hauteur de 80 000 € environ
- ▶ La participation financière de la collectivité à la protection sociale complémentaire des agents (10€ par agent et par mois) ainsi que des conjoints et des enfants (5€ par personne et par mois).

Chapitre 014 - Atténuations de produits :

Il s'agit des dégrèvements accordés par délibération du Conseil Municipal : dégrèvement du foncier non bâti en faveur des jeunes agriculteurs, dégrèvement de taxe d'habitation sur les locaux vacants.

Le prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU (pénalité sur carence en logements sociaux) instauré en 2017 (106 392 € pour la Ville de Marmande en 2017), est suspendu pour les années 2018 et 2019.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante :

Ce chapitre prévoit :

- le contingent du service incendie : 32.72 euros par habitant soit 587 300 € pour 2018 ;
- les contributions aux Syndicats intercommunaux ;
- le versement des indemnités des élus ;
- les subventions de fonctionnement aux associations, sachant que les efforts de responsabilisation déjà entrepris devront se poursuivre
- la subvention au CCAS qui s'élève à 580 000 € en 2018 ;
- la subvention à la CFP qui s'élève à 380 000 € en 2018.

Chapitre 66 - Intérêts de la dette :

Ce chapitre comprend pour l'essentiel le remboursement des intérêts de la dette.

Chapitre 67 - Charges Exceptionnelles :

Dans ce chapitre figure essentiellement la subvention d'équilibre prévisionnelle du parc de stationnement. Celle-ci sera définitivement calculée en fin d'exercice 2018 afin de l'ajuster au besoin réel de financement de ce budget annexe.

- BP 2011 : 222 725.25 €	Versé : 219 918.00 €
- BP 2012 : 208 435.02 €	Versé : 199 901.00 €
- BP 2013 : 202 099.40 €	Versé : 202 089.00 €
- BP 2014 : 227 639.14 €	Versé : 227 529.00 €

- BP 2015 : 211 507.17 €	Versé : 211 286.00 €
- BP 2016 : 199 860.03 €	Versé : 190 030.00 €
- BP 2017 : 195 150.00 €	Versé : 229 021.40 €
- BP 2018 : 203 039.79 €	

Y figure également la subvention d'équilibre pour le budget annexe afférent à la gestion de la salle de spectacles du Comoedia, qui sera elle aussi ajustée en fin d'exercice 2018 :

- BP 2016 : 102 645.00 €	Versé : 102 645.00 €
- BP 2017 : 169 356.83 €	Versé : 169 356.83 €
- BP 2018 : 157 817.77 €	

Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement :

Cette somme contribue à l'autofinancement de la section investissement et est prévue à hauteur de 3 600 000 €.

➤ Section d'Investissement :

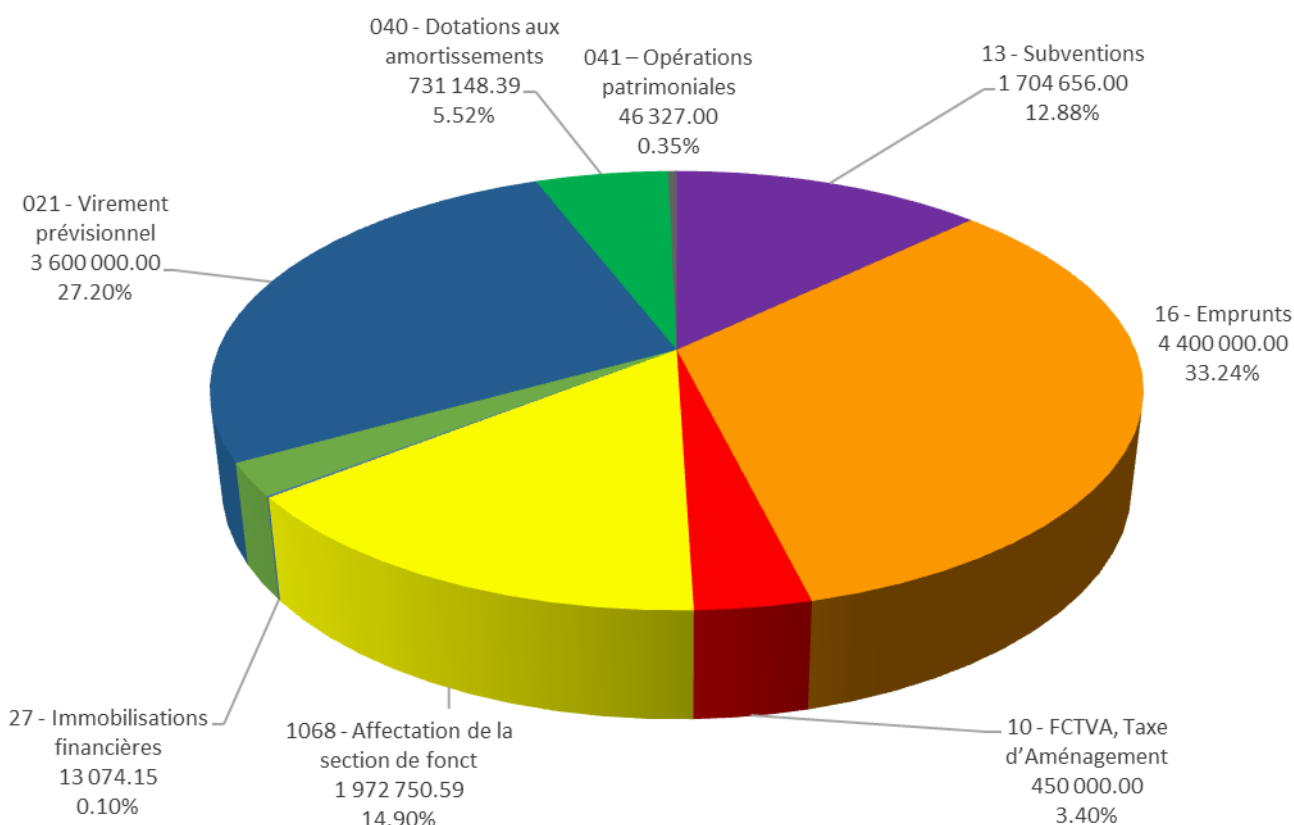
La section d'investissement s'équilibre à 13 237 543.07 €

● Recettes :

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2017 et 2018

Chapitre	BP 2017	BP 2018
13 - Subventions	1 355 388,46	1 704 656,00
16 - Emprunts	4 500 000,00	4 400 000,00
10 - FCTVA, Taxe d'Aménagement	700 000,00	450 000,00
1068 - Affectation de la section de fonctionnement	2 541 468,41	1 972 750,59
27 - Immobilisations financières	14 754,43	13 074,15
024 - Produits de cessions	357 000,00	319 586,94
021 - Virement prévisionnel	3 468 530,00	3 600 000,00
040 - Dotations aux amortissements	804 031,39	731 148,39
041 – Opérations patrimoniales	-	46 327,00
001 – Résultat antérieur	-	-
TOTAL	13 741 172,69	13 237 543,07

Recettes d'Investissement par chapitre BP 2018



Les recettes sont constituées par :

- Un emprunt d'équilibre de 2 000 000 € (auquel s'ajoute celui prévu en 2017 de 2 400 000 € et inscrit en restes à réaliser au 31 décembre 2017)
- Le remboursement du FCTVA qui devrait être de l'ordre de 300 000 €
- Des taxes d'urbanisme pour environ 150 000 €
- Les recettes d'amortissement pour 804 031.39 €.

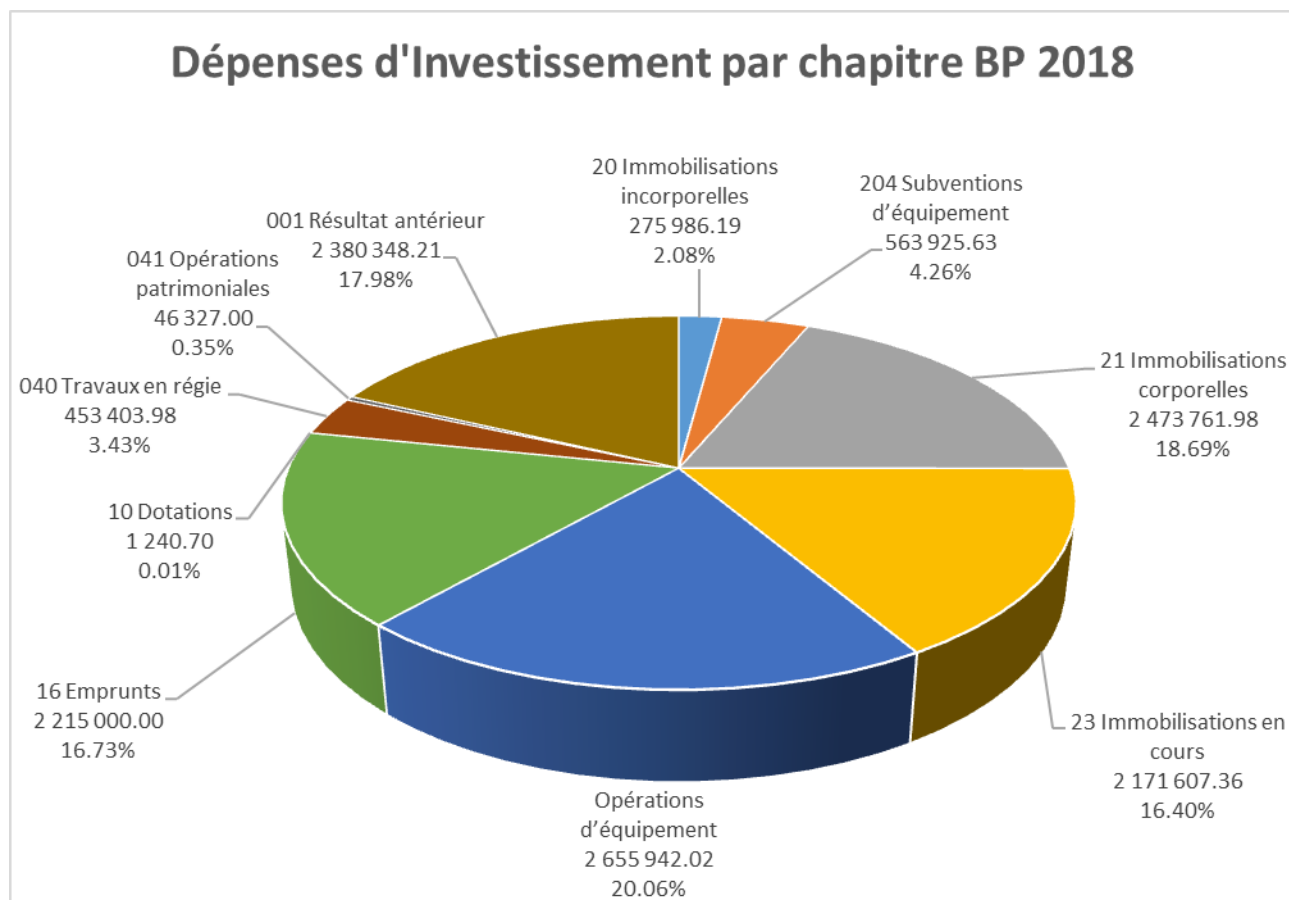
- Les subventions inscrites au BP 2018 suivantes :

⇒ Amendes de police	200 000 €
⇒ Subvention FEDER pour CESAmé	560 000 €
⇒ Subvention Etat pour la Politique de la Ville	150 000 €

● Dépenses :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNÉES 2017 et 2018

Chapitre	BP 2017	BP 2018
20 Immobilisations incorporelles	197 581,54	275 986.19
204 Subventions d'équipement	479 208,90	563 925.63
21 Immobilisations corporelles	2 073 139,79	2 473 761.98
23 Immobilisations en cours	2 351 216,97	2 171 607.36
Opérations d'équipement	4 048 813,54	2 655 942.02
16 Emprunts	2 216 100,00	2 215 000,00
020 Dépenses imprévues		1 240,70
040 Travaux en régie	453 403,98	453 403,98
041 Opérations patrimoniales		46 327,00
001 Résultat antérieur	1 921 707,97	2 380 348.21
TOTAL	13 741 172,69	13 237 543.07



Les principaux projets de l'année 2018 sont les suivants :

La Culture

Travaux Bâtiments Culturels	100 000 €
Rock School (1 ^{ère} Tranche)	160 000 €

Le Culturel

Travaux Bâtiments Culturels	180 200 €
Restauration de la façade Nord de l'Eglise Notre-Dame (Travaux)	270 000 €

Le Sport

Travaux Bâtiments Sportifs	100 000 €
Main courante Stade Dartailh	20 000 €

L'Education

Travaux dans les Ecoles Maternelles	100 000 €
Travaux dans les Ecoles Élémentaires	140 000 €

La tranquillité et la salubrité publiques

Sanitaires Parking Rhin et Danube	33 000 €
Sanitaires Cimetière de Patras	30 000 €
Extension de la vidéo protection	60 000 €

La citoyenneté

Projet Voies douces (1 ^{ère} phase)	175 000 €
Signalétique	25 000 €
Mobilier Urbain	25 000 €
Eclairage Photovoltaïque	50 000 €

Le Cadre de Vie

Centre-Ville Cœur de Vie	
Maitrise d'œuvre	100 000 €
Rue Charles de Gaulle et Place Clémenceau	
Poursuite de l'OPAH	84 150 €
3 ^{ème} tranche Accessibilité	200 000 €
Travaux Chemins Ruraux	45 000 €
Square de l'Automne (Politique de la ville)	200 000 €
Accessibilité de la Gare (1 ^{ère} Tranche)	200 000 €
Eau Potable, Eaux pluviales, Défense Incendie	215 000 €

Divers

Poursuite acquisitions foncières	300 000 €
Logiciels informatiques	25 600 €
Matériel informatique	52 000 €
Mobilier	10 000 €

Eclairage Public	80 000 €
Travaux Bâtiments divers	200 000 €
Travaux Economie d'Energie	85 000 €
Matériel de Transport	350 000 €
Démolition Ilot des Religieuses	80 000 €
Travaux CESAme (1 ^{ère} Tranche)	672 000 €

Budget annexe du SPANC

Ce budget s'équilibre à la somme de 221 631.62 € en section d'exploitation.

Il n'y a pas de section d'investissement.

Cette année ont été budgétisés :

- 10 contrôles assainissements autonomes neufs ;
- 350 contrôles d'installations existantes ;
- 20 contrôles obligatoires lors de ventes (nouveau marché en groupement avec la Ville de Tonneins).

Par ailleurs, une aide aux abonnés du SPANC a été instaurée : 40 euros une fois tous les quatre ans et sur présentation d'une facture de vidange de fosse par un vidangeur agréé à compter du 1^{er} janvier 2015.

Pour mémoire, le nombre de demandes est le suivant :

2015 : 5 demandes

2016 : 17 demandes

2017 : 25 demandes

Concernant l'aide de 1 000 euros mise en place en 2017 afin de favoriser les travaux de réhabilitation des installations non conformes, il y a actuellement une vingtaine de dossiers en cours d'instruction.

Budget annexe Assainissement

➤ Section d'exploitation :

La section d'exploitation s'équilibre à 558 306.14 €.

Les recettes couvrent les dotations aux amortissements et les intérêts des emprunts contractualisés pour les travaux de réseaux.

Le virement prévu à l'investissement est prévu à hauteur de 2 000 €.

➤ Section d'Investissement :

La section d'investissement s'équilibre à 2 145 085.98 €.

Les recettes sont constituées des amortissements, du remboursement de TVA de l'Etat auprès de Véolia et d'un emprunt nouveau d'environ 600 000 €.

Les principaux travaux inscrits pour 2018 sont les suivants :

- L'amélioration de la station d'épuration
- L'avenue Dr Neau

- La suite des travaux de mise en séparatif des boulevards (notamment Meyniel, Gambetta et la fin d'Ulysse Casse)
- La consolidation des égouts bâtis.

Les crédits restant à affecter seront à déterminer en cours d'année.

Budget annexe Parc de stationnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 293 917.62 € et celle d'investissement à 390 053.54 €.

La subvention du budget principal de 203 039.79 € (229 021.40 € en 2017) permet de financer le remboursement de l'emprunt (*capital et intérêts*). Une affectation de 179 766.54 € est prévue pour couvrir le besoin de financement.

Budget annexe de Production d'Energie Renouvelable

➤ Section d'exploitation :

La section de fonctionnement s'équilibre à 367 460.60 €. Le résultat antérieur à reporter est de 108 418.60 €.

L'évolution de la production se présente comme suit :

2011	=	114 970.03 €
2012	=	193 350.29 €
2013	=	261 128.42 €
2014	=	255 620.29 €
2015	=	242 402.87 €
2016	=	254 964.27 €
2017	=	248 836.32 €

La production annuelle attendue pour équilibrer le budget s'élève à 220000€.

➤ Section d'Investissement :

La section d'investissement s'équilibre à 206 846.08 € avec comme dépense principale le remboursement du capital de la dette (132 517 € en 2018), et comme recette principale les amortissements des immobilisations (136 986.00 € en 2018).

Budget annexe de la Salle de Spectacles du Comoedia

La section de fonctionnement s'équilibre à 320 556.00 € et celle d'investissement à 21 278.53 €.

La subvention d'équilibre provenant du budget principal est estimée à hauteur de 157 817.77 euros et sera ajustée en fin d'exercice.